

COMMUNE DE JOURGNAC
87800

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2023/09**

Séance du 22 mars 2023

Nombre de membres :
En exercice :..... 15
Présents :..... 12
Votants :..... 15

Résultat du vote :
Pour :..... 15
Contre : 00
Abstention :..... 00

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mars à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de Journac, dûment convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Francis THOMASSON, maire.

Présents : M. Francis THOMASSON, Mme Marie-Pascale FRUGIER, M. Pascal GAYOU, Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL, M. Stéphane FAROUT, M. Michel RENAULT, Mme Marie-Laure LAVERGNE, Mme Sabine LOTTE, Mme Elodie CHOQUET, M. Gaëtan GOUMILLOUX, M. Laurent BLANCHER, Mme Magalie FAUCHER.

Absents excusés : M. Alain MAURIN, (a donné pouvoir à M. Michel RENAULT), Mme Cindy BERNARD (a donné pouvoir à M. Pascal GAYOU), M. DESBORDES Robert (a donné pouvoir à Mme Magalie FAUCHER).

Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE
2022 AU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2023.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2022 :

➤ **approuve** ce compte administratif,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE

Excédent de fonctionnement antérieur reporté	307 241,55
Déficit d'investissement antérieur reporté	- 39 924,00

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2022

Solde d'exécution de l'exercice	29 641,86
Solde d'exécution cumulé ligne 001	- 10 282,14

RESTES A REALISER AU 31/12/2022

Dépenses d'investissement	414 338,00
Recettes d'investissement	350 952,00
SOLDE	- 63 386,00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2022

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 10 282,14
Rappel du solde des restes à réaliser	- 63 386,00
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL	- 73 668,14
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE	73 668,14

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	130 750,23
Résultat antérieur	228 471,42
TOTAL A AFFECTER	359 221,65

Après en avoir délibéré :
Décide d'affecter au budget communal pour 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (1068)	73 668,14
2) Affectation complémentaire (1068)	0,00
AFFECTATION TOTALE	73 668,14
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2023 ligne 002 (report à nouveau créateur)	285 553,51
TOTAL	359 221,65

Fait et délibéré à Journac, le 22 mars 2023.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Francis THOMASSON

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 30/03/2023
Publication le : 30/03/2023

